

Honoraires de transaction partagés entre le vendeur et l'acquéreur.

Applicable au 29 juin 2021.
Au taux de TVA en vigueur de 20%.

Pris de vente hors honoraires	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
Jusqu'à 30 000€	Forfait : 1500€	Forfait : 1500€
De 30 001€ à 70 000€	4,70 %	4,70 %
De 70 001€ à 100 000€	4,45 %	4,45 %
De 100 001€ à 125 000€	4,20 %	4,20 %
De 125 001€ à 150 000€	3,95 %	3,95 %
De 150 001€ à 200 000€	3,70 %	3,70 %
De 200 001€ à 250 000€	3,45 %	3,45 %
De 250 001€ à 300 000€	3,20 %	3,20 %
De 300 001€ à 400 000€	2,95 %	2,95 %
Au-delà de 400 000€	2,70 %	2,70 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Proposition de mission pour la LOCATION et la GESTION

Barème établi en fonction de la loi ALUR et applicable au 5 août 2021, au taux de TVA en vigueur de 20%. Les honoraires du locataire seront pris sur la même base.

Gestion locative

5,95% TTC

Calculé sur le quittancement mensuel

Garantie des loyers impayés Garantme partenaire Orpi :

2,15% TTC

Calculé sur le quittancement mensuel en sus des honoraires de gestion

Honoraires de mise en location :

Visites, constitutions du dossier et rédaction du bail d'un local à usage d'habitation meublé et non meublé

10€ TTC du m2 à la charge du bailleur - 8€ TTC du m2 à partir de 50m2

Honoraires d'État des lieux :

3€ TTC du m2 à la charge du bailleur